

Frais de déplacement et moyen de transports

Par Evian34, le 01/04/2010 à 11:07

Bonjour,

Je suis en négociation avec une SSII pour un CDI.

L'employeur compte me détacher en clientèle pour des missions d'assistance technique en dehors du siège de l'entreprise.

En plus de mon salaire de base, il est convenu un forfait de déplacement par jour travaillé composé d'un ticket restaurant et d'une indemnité de transport couvrant la distance kilométrique aller-retour 'domicile-lieu de prestation'.

Si je dois utiliser les transports en commun, dans quelles conditions me seront remboursées mes frais de déplacement?

D'avance merci pour vos réponses.